

LIVRE BLANC

SCHÉMAS COMPTABILISATION DE L'AFFACTURAGE

Contrat ligne à ligne
géré par le Factor
avec recours

CE DOCUMENT
EST CONFIDENTIEL

La présente note est diffusée à titre purement indicatif. La responsabilité de BNP Paribas Factor ne pourra en aucun cas être engagée au titre des présentes, notamment dans le cas où vous subiriez un préjudice dans la gestion de votre comptabilité ou tout éventuel redressement fiscal suite à votre interprétation des présentes. Ce document contient des informations d'ordre général, en cas de différence entre les informations présentes dans ce document et votre contrat d'affacturage, nous vous remercions de vous référer à votre contrat d'affacturage applicable à votre situation. Par ailleurs, cette information a été émise uniquement à votre attention ainsi qu'à celle de vos services comptables à l'exclusion de toutes autres personnes tiers.

Toute diffusion est interdite sauf autorisation expresse de BNP Paribas Factor.

ÉDITO

Cher lecteur,

Nous sommes heureux de vous présenter ce livre blanc « Comptabilisation de l'affacturage », qui a pour ambition de mieux servir les entreprises que nous accompagnons au quotidien.

En vous proposant une illustration du traitement comptable des différentes opérations liées à votre contrat d'affacturage, nous espérons vous donner ainsi une grille de lecture complémentaire à son fonctionnement.

Cet outil pédagogique mis à votre disposition par BNP Paribas Factor, et réalisé par le Cabinet Bricard, Lacroix et Associés, sous la direction de Madame Agnès Bricard, Présidente d'Honneur du Conseil de l'Ordre des Experts Comptables, vous permettra de traduire efficacement les mécanismes de comptabilité générale de nos solutions d'affacturage.

Il vous permettra également d'optimiser les nombreuses données mises à votre disposition dans votre espace client BNP Paribas Factor.

Les modèles présentés dans ce livre blanc sont proposés à titre d'exemples. Aussi, nous vous invitons à vous rapprocher de votre expert-comptable ou commissaire aux comptes afin de valider les schémas en fonction de votre configuration individuelle.

Très bonne lecture !



Eric Turbot,
Directeur Général Délégué au Commerce,
BNP Paribas Factor

L'affacturage est aujourd'hui un mode de financement de plus en plus utilisé par les entreprises en tant que solution courante de mobilisation du poste clients.

Pour autant, les services comptables des entreprises ne sont pas toujours préparés à la gestion et à l'utilisation des solutions d'affacturage. Les difficultés rencontrées se concentrent sur les schémas de comptabilisation et sur l'utilisation optimale des informations et des solutions disponibles sur l'espace client des sociétés d'affacturage.

C'est la raison pour laquelle nous avons accepté la proposition de BNP Paribas Factor d'intervenir aux côtés de leurs services, pour élaborer un outil pédagogique adapté à chacun des contrats d'affacturage, qui permettra aux services comptables des entreprises de bénéficier des avantages de l'affacturage avec plus de facilité.



Agnès Bricard
Présidente d'Honneur du Conseil de l'Ordre
des Experts Comptables

SOMMAIRE

1.

Points clés de votre contrat
p.5

2.

**Suivi de vos comptes –
Points de contrôle**
p.7

3.

**Écritures à comptabiliser
dans les « comptes sociaux »
Comptes à ouvrir**
p.12

**3.1. Solution « classiquement
adoptée » : sortie du poste clients
des créances cédées dès leurs
cessions**
p.14

3.1.1. Décompte de prise en charge
définitive

3.1.2. Avis de débit et de crédit

3.1.3. Demande de financement

3.1.4. Écritures à passer à l'issue de la
prise en charge des factures

3.1.5. Lors de l'arrêt de vos comptes
annuels

**3.2. Solution pour vous
permettre de suivre vos comptes
d'affacturage**
p.15

3.2.1. Décompte de prise en charge
définitive

3.2.2. Avis de débit et de crédit

3.2.3. Demande de déblocage de fonds,
après prise en compte des cessions
de factures

3.2.4. Écritures à passer à l'issue de
la prise en charge des factures
et du décaissement de l'avance
réalisée

3.1.5. Écritures à comptabiliser lors
des paiements par vos clients à
BNP Paribas Factor des factures
cédées

3.2.6. Arrêté des comptes annuels

4.

Exemples de rapprochements
p.18



POINTS CLÉS DE VOTRE CONTRAT ET LEXIQUE

CONTRAT LIGNE À LIGNE

Le contrat ligne à ligne se caractérise par une cession créance par créance (facture ou avoir), via l'envoi de fichiers à partir de votre espace client BNP Paribas Factor.

LA GESTION PAR LE FACTOR DE VOTRE CONTRAT

Le recouvrement et l'imputation sont réalisés par BNP Paribas Factor en sus du financement. Vos factures clients doivent indiquer que le paiement doit être adressé à BNP Paribas Factor (notification).

La mention de subrogation est obligatoire sur les factures de vos clients. Un courrier de notification doit leur être adressé.

LA GESTION AVEC RECOURS DE VOTRE CONTRAT

Seuls les impayés de vos clients (préalablement agréés par BNP Paribas Factor ou par un assureur externe) liés à leur insolvabilité sont couverts, dans la limite des agréments délivrés par BNP Paribas Factor. Cette dernière conserve un recours contre vous pour les autres impayés liés à une raison autre que leur insolvabilité, en récupérant le montant financé lors de la cession de la facture, soit :

- en inscrivant cette facture en compte indisponible : BNP Paribas Factor garde la propriété de cette facture et en retient le financement. Dans cette hypothèse, le règlement viendra s'imputer sur la facture lors du paiement et le compte indisponible sera automatiquement libéré par crédit au compte d'affacturage.
- en vous restituant la propriété de la facture, à charge pour vous d'en obtenir directement le paiement par votre client.

LES CLIENTS DE VOTRE ENTREPRISE AGRÉÉS PAR BNP PARIBAS FACTOR AU TITRE DU CONTRAT D'AFFACTURAGE

Ils sont dénommés « acheteurs » (ou également « débiteurs »).

L'AGRÈMENT

Il s'agit du montant maximum des créances relatives à un acheteur à hauteur duquel BNP Paribas Factor (ou un assureur externe) accepte de prendre en charge le risque d'insolvabilité dans les conditions et les limites déterminées dans votre contrat d'affacturage.

- Les créances cédées peuvent être prises en charge soit par BNP Paribas Factor au travers de la garantie de bonne fin matérialisée par l'agrément, soit par la souscription à une police d'assurance-crédit auprès d'un assureur-crédit dont le bénéfice du droit aux indemnités est délégué à BNP Paribas Factor.
- BNP Paribas Factor ne vous accordera pas de nouveau financement sur un acheteur si le montant des encours détenus sur celui-ci dépasse le montant de l'agrément. En revanche, BNP Paribas Factor pourra accepter à titre exceptionnel de mettre à votre disposition une enveloppe de financement sur des créances non garanties en raison d'un dépassement de l'agrément. Dans ce dernier cas, vous porterez tout risque d'impayé sur les créances des acheteurs concernés.

LE REVOLVING

Si au moment de l'achat de la créance, le plafond de l'agrément présent sur l'acheteur concerné est atteint, la partie de la créance excédant ce plafond ne sera pas financée ou financée en non garantie. Après encaissement des règlements afférents à l'acheteur concerné, abaissant le montant de l'encours sur ce dernier en dessous dudit plafond, la partie de la créance non financée ou financée non garantie pourra être financée dans la limite de l'encours autorisé.



SUIVI DE VOS COMPTES, POINTS DE CONTRÔLE

INFORMATIONS À DESTINATION
DE VOS SERVICES COMPTABLES
QUANT À L'UTILISATION DE VOTRE
ESPACE CLIENT

Plusieurs outils sont à votre disposition pour assurer une gestion dynamique de votre contrat avec BNP Paribas Factor

Sur votre espace client BNP Paribas Factor, nommé «Gestion des Opérations», vous avez accès à de nombreuses informations sur votre contrat et son fonctionnement.

Nous développons ci-après les informations qui peuvent intéresser plus spécifiquement vos services comptables en vue de la gestion dynamique de votre contrat, de la comptabilisation des écritures et, enfin, des contrôles comptables à opérer.



Notre exposé reprend les informations figurant sur votre espace client.



Une page d'accueil présente une synthèse.



Notre exposé est rédigé dans l'ordre des onglets qui apparaissent sur votre espace client.

1. ONGLET « ACHETEUR »

Cet onglet (accessible dans le sous-onglet « Liste »), présente la liste des acheteurs par établissement avec :

- Le plafond de garantie qui leur est affecté (l'agrément dont ils bénéficient) ;
- L'encours utilisé, et l'encours garanti.

Ne pas hésiter à demander une augmentation de votre plafond dès lors que vous avez connaissance d'une facturation à venir qui entraînera un dépassement du plafond.

Lorsque l'encours utilisé dépasse le montant garanti, vous pouvez vous reporter au suivi du compte par acheteur (cf. Onglet « Compte » ci-après) pour examiner le détail des factures non encore réglées et composant l'encours.

Le **tableau de synthèse** mentionne le solde de tous les comptes ouverts dans le cadre de votre contrat. Les détails sont disponibles dans l'onglet « Compte ».

2. ONGLET « COMPTE »

> UN PREMIER SOUS-ONGLET « CONTRAT »

Le solde des divers comptes ouverts chez BNP Paribas Factor :

- **Compte courant** : vous permet de visualiser l'ensemble des opérations relatives à votre contrat d'affacturage tant au débit qu'au crédit. Le solde de votre compte

courant d'affacturage vous permet de déterminer le montant du financement que vous pouvez demander (sous réserve des déductions de commissions et des opérations en cours)

- **Indisponible** : ce montant correspond aux cessions de créances que vous avez transmises à BNP Paribas Factor et qui, à cet instant ne donnent pas lieu à un financement.

Plusieurs raisons peuvent expliquer ce montant en indisponible :

- Factures non couvertes par une garantie,
- Factures mises en indisponible par le gestionnaire au moment de l'achat,
- Factures échues et faisant l'objet d'un définancement,
- Quotité Non Financée (QNF): certains dossiers peuvent avoir des QNF, il s'agit de rétentions (%) sur chacune des créances remises.
- Créances relatives à un « acheteur inconnu », lors d'une cession le système ne parvient pas à identifier l'acheteur de cette créance. Votre gestionnaire commercial se rapprochera alors de vous.

Si l'absence de financement s'explique par un refus d'agrément de l'acheteur, le montant de la créance deviendra disponible lorsque l'acheteur (son propre client) aura réglé BNP Paribas Factor. Le montant sera porté au crédit du compte courant tandis que le définancement sera traité par un débit.

• **CpStat-Financement** : Ce compte n'a pas d'intérêt pour la comptabilisation des écritures de factoring ; c'est un renseignement qui vous est donné sur le montant que vous devrez rembourser pour mettre fin au contrat d'affacturage. (sans prise en compte du fonds de garantie).

• **Fonds de Garantie (FG) à recevoir** : Au moment de la cession d'une nouvelle remise, le système calcule le FG théorique, compte tenu de la prise en compte de cette nouvelle cession. Le montant indiqué est le montant de fonds de garantie à prélever.

• **Fonds de Garantie (FG) constitué** : ce compte enregistre au crédit, la retenue de garantie prélevée sur les créances. Au débit, il indique les restitutions de retenues de garanties opérées lors du paiement des créances par les acheteurs.

• **Réserve affectée** : il peut y avoir une ou plusieurs réserves affectées en fonction du contrat qui a été signé. Ces réserves peuvent notamment avoir pour objet de payer les ristournes de fin d'année aux acheteurs (ristournes de fin d'année RFA) ou participations publicitaires PP).

Nous pouvons notamment y retrouver :

- Des montants bloqués par nos soins en cas de litiges/règlements directs (RD), (paiement par l'acheteur au client au lieu du Factor),

- Des montants ou pourcentages permettant à BNP Paribas Factor de payer directement l'URSSAF ou le trésor public dans des cas spécifiques.

• **Intérêts précomptés** : Intérêts perçus sur la base de la durée prévisionnelle de

financement et au moment du financement selon la formule :

Intérêts précomptés =

Montant financé

* (Taux de financement annuel ÷ 360 jours)

* Durée prévisionnelle de financement.

• **Intérêts post comptés** : Intérêts perçus sur la base de la durée réelle de financement à posteriori selon la formule :

Intérêts post comptés =

Montant financé

* (Taux de financement annuel ÷ 360 jours)

* Durée réelle de financement.

> UN SECOND SOUS-ONGLET « ACHETEUR »

Cet espace vous indique le montant que l'acheteur doit régler à BNP Paribas Factor

Le détail des sommes dues est disponible dans l'onglet « Recouvrement ».

3. ONGLET « ENCOURS »

Des informations sur les encours figurent sur le « **tableau de synthèse** »

Les encours remis à BNP Paribas Factor sont classés en sous-catégories :

• L'encours total utilisé avec une ventilation entre l'encours garanti et l'encours non garanti.

> Le contrat peut prévoir un financement de créances non garanties.

• La ventilation de cet encours en : ERNE (effets reçus non échus) et hors ERNE.

A l'intérieur de l'onglet « Encours », trois sous-onglets sont accessibles

> LE TABLEAU DE BORD CONTRAT :

• **Chiffre d'affaires du mois** : Chiffre d'affaires cédé au factor par le client, sur le mois en cours.

• **Chiffre d'affaires de l'année** : Chiffre d'affaires cédé au factor par le client sur l'année.

• **Chiffre d'affaires de l'année précédente** : Chiffre d'affaires cédé au factor par le client sur l'année précédente.

• **Plafond autorisé contrat** : montant maximum des encours achetés (créances clients achetées et non réglées par vos clients à BNP Paribas Factor)

• **Encours utilisé (ERNE inclus)** : montant des créances achetées par BNP Paribas Factor

• **Une synthèse en nombre et en total** des créances clients réparties par catégorie (avoirs, factures en litige, factures échues non réglées, factures en pré-contentieux et factures en contentieux).

• **La rotation réelle** : DSO réel observé : délai entre la date de facture et la date de paiement (différent du DSO théorique = délai entre la date de facture et la date d'échéance).

> LE TABLEAU DE BORD ENTREPRISE :

Il est basé sur le numéro de Siren de l'entreprise, il s'agit d'un Siren/Raison sociale.

Il reprend, pour chaque débiteur, les encours échus et non échus, avec une

ventilation par date (de 1 à 30 jours, de 31 à 60 jours, + 60 jours, et total) et un total général avec une dernière colonne mentionnant le montant autorisé.

Montant autorisé = montant garanti, soit le montant de la garantie allouée par BNP Paribas Factor ou assurance externe.

> LE TABLEAU DE BORD ACHETEUR :

Il est basé sur le numéro Siret plus précis, on parle d'un Siret, par établissement.

Il reprend les mêmes données que le **tableau de bord entreprise**. Il reprend le chiffre d'affaires du mois, de l'année en cours (N) et de l'année précédente.

4. ONGLET « FACTURE/ AVOIR »

CRÉATION DE REMISE DE FACTURES EN VUE D'UNE CESSIION DE CRÉANCES

Cet onglet concerne plus particulièrement les cessions de créances avec la saisie des factures et/ou avoirs que vous souhaitez remettre à BNP Paribas Factor. La saisie peut être manuelle (saisie des factures/avoirs) ou intervenir via l'envoi d'un fichier.

Cet onglet permet de suivre une créance de sa saisie jusqu'à sa prise en charge.

Le décompte de prise en charge définitive est disponible dans l'onglet « **Edition** » et vous est adressé à chaque achat. Il résume les informations sur les créances cédées (date d'émission, date d'échéance,

montant, référence de facture, nom de l'acheteur et son numéro)

Il donne le classement des créances (factures et /ou avoirs) en termes de finançable au moment de l'achat, à savoir :

- Montant finançable garanti,
- Montant finançable non garanti,
- Montant encaissement garanti,
- Montant encaissement non garanti,
- Le montant de commission d'affacturage par créance.

5. ONGLET « FINANCEMENT »

Cet onglet mentionne le droit de tirage : droit au financement qui vous est accordé, en fonction des montants disponibles des créances remises en affacturage. Il correspond à un maximum dont vous pouvez demander le décaissement, en totalité ou simplement en partie, en fonction de vos besoins.

Quatre lignes sont mentionnées dans le « tableau de synthèse » :

- Le droit au financement disponible
- Les avis de débit/crédit
- Les montants en attente de validation (demandes de financement effectuées mais non validées par BNP Paribas Factor)
- **Montant disponible =**
 - Droit au financement disponible
 - ou + Avis débit/crédit
 - Montant en attente de validation

Le montant disponible est le montant de financement auquel vous pouvez prétendre hors commissions (commission de financement et autres tarifications annexes).

6. ONGLET « REVOLVING »

Si au moment de l'achat, l'agrément présent sur l'acheteur n'est pas suffisant, la partie non couverte de la facture sera non financée. Si les règlements reçus abaissent l'encours détenu sur ledit acheteur en-dessous du plafond accordé, la partie de la facture non financée pourra être financée dans la limite de l'encours autorisé de votre contrat, (sous réserve que ces dernières respectent toujours les conditions d'éligibilités prévues dans votre contrat d'affacturage).

Ligne de Financement Non Garantie (« LFNG ») :

À titre exceptionnel, le contrat peut prévoir une LFNG (pour permettre le financement de créances non couvertes par un agrément). Dans ce cas le risque d'impayé est intégralement porté par vous.

7. ONGLET « RECOUVREMENT »

Le « **tableau de synthèse** » mentionne une seule information au titre du recouvrement : le montant des règlements non affectés.



Tant que ces montants ne sont pas lettrés, ils n'affectent pas l'encours utilisé du contrat.

Dans l'onglet « **Recouvrement** » figurent de très nombreuses informations sur le détail des comptes des acheteurs (vos comptes clients) :

1/ Factures relatives à tous les acheteurs

(toutes les créances remises chez BNP Paribas Factor).
Le système propose d'affiner les recherches : factures soldées ou pas ; factures échues et non réglées. Elles peuvent être classées par n° de facture, par raison sociale, par date de facturation ou date théorique d'échéance. Une fois le filtre défini, il est possible de sélectionner la facture afin d'avoir les informations relatives à cette dernière (n° de facture, date de facture, date d'échéance montant, solde et état).

2/ Règlements affectés

En fonction de critères prédéfinis (borner la date de réception du règlement, classer par montant, par date, par raison sociale ou par date d'échéance du règlement), vous pouvez retrouver un règlement et suivre sur quelle facture ce dernier a été lettré.

3/ Imputation par facture

Comme le point 2 en fonction de certains critères définis, l'imputation par facture permet d'obtenir les dernières imputations réalisées par BNP Paribas Factor sur la période de votre choix.

4/ Factures d'un acheteur

Cela permet de consulter les factures d'un acheteur donné qu'elles soient soldées ou non, et/ou en retard de paiement.

5/ Règlements non affectés

Ensemble des règlements reçus de vos acheteurs mais non lettrés à l'instant T.

6/ Journal des imputations

En fonction de critères préalablement définis, il est possible d'obtenir le détail des imputations réalisées par BNP Paribas Factor.

8. ONGLET « RELANCE »

En fonction des critères définis, vous pouvez visualiser les qualifications apposées par le service relance de BNP Paribas Factor sur vos acheteurs ou vos factures.

À noter que seules les factures non soldées sont présentes dans cet onglet.

Vous pouvez suivre les actions réalisées par les chargés de relance et de recouvrement de BNP Paribas Factor.

9. ONGLET « LITIGE »

Cet onglet permet de déclarer un litige, ou un règlement direct que vous auriez reçu.

Il permet aussi de déclarer la résolution d'un litige en transmettant à BNP Paribas Factor des informations ayant permis de le solutionner (es-compte, avoir, livraison complémentaire réalisée...).

Il vous permet de consulter la liste des litiges en cours, ainsi que leur historique.

Le total de la balance âgée correspond au montant des créances cédées à BNP Paribas Factor qu'elles aient ou non été financées.

10. BALANCE ÂGÉE DES ACHETEURS DANS LE « TABLEAU DE SYNTHÈSE »

Le « **tableau de synthèse** » comporte des renseignements sur la balance âgée des créances remises auprès de BNP Paribas Factor.

Cette balance est ventilée avec mention 30 jours, 60 jours, 90 jours et plus de 90 jours, en :

- Encours échu
- Encours non échu
- ERNE (Effets Reçus Non Echus).

Le total de la balance âgée correspond aux encours, arrêtés la veille au soir, ce qui explique certains écarts relevés avec le montant des encours.

Le détail des factures échues non soldées est visible dans l'onglet « **Recouvrement** ».



**ÉCRITURES À
COMPTABILISER
DANS LES
« COMPTES SOCIAUX »**

LES COMPTES À OUVRIR DANS VOTRE COMPTABILITÉ PEUVENT ÊTRE LES SUIVANTS :

- **Compte courant ouvert au nom de votre société dans les comptes BNP Paribas Factor :**

L'ouverture d'un compte est habituellement, un compte de la classe 5 dans la mesure où le solde de ce compte est disponible pour votre entreprise : **517xxx** selon Plan Comptable Général (PCG) (Autres organismes financiers) avec possibilité d'utiliser, si vous le préférez, un compte **512xxx**

- **Fonds de garantie :**

> **275xxx** si le compte fonds de garantie ne varie plus une fois le plafond atteint
> **467xxx** si le fonds de garantie varie à chaque encaissement de créance cédée avec une restitution de retenue de garantie correspondante.

- **Indisponible :**

créances cédées non financées : **467000**

- **Commission d'affacturage : 622500**

- **Commission de financement : 668000 ou 661620**

- **Frais annexes :**

en fonction de la nature des frais

- **Fonds de réserve affecté (sous-traitants, coopération commerciale, ...) : 275100, 275200,**

- **Compte global « encours clients financés par BNP Paribas Factor » : 411600**

- **TVA déductible à ouvrir via le compte 445 660**

DANS UN CONTRAT LIGNE À LIGNE GÉRÉ AVEC RECOURS, LA GESTION EST ASSURÉE PAR BNP PARIBAS FACTOR, QUI EST SEUL HABILITÉ À PROCÉDER AUX OPÉRATIONS DE RECOUVREMENT.

- Vous n'avez donc pas besoin de garder les créances cédées dans vos comptes clients individuels.
- Vous avez ainsi la possibilité de sortir les créances cédées des comptes clients individuels concernés, au jour de la cession, et d'y substituer une créance sur le Factor. Ensuite, aucune écriture ne sera comptabilisée au titre des paiements qui seront effectués par vos clients à BNP Paribas Factor pour les créances cédées.
- Vous trouverez le schéma d'écritures correspondant à cette « solution classiquement adoptée » dans le **paragraphe 3.1.** ci-après.

REMARQUE

Vous ne disposez plus dans votre comptabilité du détail des créances clients restant à encaisser. Cependant, vous aurez la possibilité de le consulter dans votre espace client BNP Paribas Factor (onglets **« Recouvrement »** > **« Règlements affectés »**).

Si vous préférez toutefois continuer à suivre dans votre comptabilité, vos comptes clients avec la date réelle des paiements effectués à BNP Paribas Factor, vous adopterez le schéma d'écritures présenté dans le **paragraphe 3.2.** ci-après.



Les présentes informations étant données à titre purement indicatif, il convient de vous rapprocher de votre expert-comptable et de votre commissaire aux comptes, lesquels sont les seuls habilités à vous donner leur avis pour vous aider à choisir la solution la mieux adaptée à votre entreprise.

3.1 SOLUTION « CLASSIQUEMENT ADOPTÉE »

SORTIE DU POSTE CLIENTS DES CRÉANCES CÉDÉES DÈS LEURS CESSIONS

Pour enregistrer vos écritures, il faut attendre le décompte de prise en charge définitive que BNP Paribas Factor publie dans « Edition en ligne ».

> Ce document peut différer du bordereau de cession, puisque BNP Paribas Factor peut être amené à refuser des factures (absence totale d'agrément pour un nouveau client, factures sur sociétés du groupe auquel appartient la société, factures non finançables par le factor, export...).

À TITRE D'EXEMPLE, CI-APRÈS QUELQUES ÉCRITURES COMPTABLES :

3.1.1. Décompte de prise en charge définitive : accessible dans « Édition en ligne » et « ce document vous est adressé ».

Sur la base d'un décompte de prise en charge définitive mentionnant la cession de quatre factures d'un montant total de 10 000 € dont une facture de 1 000 € qui est à l'encaissement et qui sera inscrite en compte créance indisponible.

Écritures à passer à partir du décompte :

	Débit	Crédit
La cession des créances par le crédit des comptes individuels clients concernés		
411AAA Client AAA		1000
411BBB Client BBB		2000
411CCC Client CCC		1000
411ZZZ Client DDD		6000
517000 Compte courant BNPPF	10000	
Les comptes clients sont alors soldés.		
Créance qui ne sera finançable qu'à l'encaissement : indisponible		
467100 Créances cédées non financées	1 000	
517000 Compte courant BNP Paribas Factor		1 000



Si vous souhaitez suivre le recouvrement de vos créances clients, vous pouvez le faire de façon extra comptable sur un tableau Excel, ou alors utiliser la solution qui vous est présentée ci-après en 3.2.

3.1.2. Divers avis de débits et de crédits adressés avec le décompte de prise en charge définitive

Le montant total des avis de débits et de crédits est repris dans le décompte de prise en charge. Le détail de ce montant est visible sur une édition qui vous est adressée et archivée dans l'onglet « éditions en ligne » intitulé « Décompte avis Débit Crédit ».

	Débit	Crédit
Le montant de la commission de financement :		
668800 ou 661620 Commission de financement	50	
445660 TVA déductible	10	
517000 Compte courant BNP Paribas Factor		60
Le montant de la commission d'affacturage :		
622500 Commission d'affacturage	50	
445660 TVA déductible	10	
517000 Compte courant BNP Paribas Factor		60
Les prélèvements pour le fonds de garantie et le fonds de réserve affecté (s'il en existe au moins un)		
275000 Fonds de garantie (s'il ne varie pas)	1 000	
517000 Compte courant BNP Paribas Factor		1 000
275100 Fonds de réserve affecté	100	
517000 Compte courant BNP Paribas Factor		100

3.1.3. Demande de financement en fonction du solde disponible sur votre compte courant

Dans l'exemple ci-dessous, le solde disponible est de 7 780 € correspondant à :

	Débit	Crédit
À déduire		
Cession créance		10 000 €
Créance qui est à l'encaissement	- 1 000 €	
Commission d'affacturage + TVA	- 60 €	
Commission de financement + TVA	- 60 €	
Fonds de garantie	- 1 000 €	
Fonds de réserve affecté	- 100 €	
soit		7 780 €

Vous pouvez consulter votre compte courant pour connaître le solde disponible dans l'onglet « **Compte** » sous l'onglet « **Contrat** ».

Si vous souhaitez débloquer, sur ce solde disponible, un montant de 7 700 €, il faut vous rendre sur l'onglet « **Financement** » pour demander un virement qui sera effectué sur le compte bancaire que vous aurez indiqué. L'écriture à comptabiliser sera la suivante :

	Débit	Crédit
580000 Virement de fonds	7 700	
517000 Compte courant BNP Paribas Factor		7 700
Lorsque vous comptabiliserez les écritures de la banque qui recevra le virement, l'écriture à enregistrer sera la suivante		
512100 Banque concernée	7 700	
580000 Virement de fonds		7 700

3.1.4. Écritures à passer après la prise en charge des factures et la demande de financement que vous avez effectuée

Ces écritures correspondront aux mentions portées sur les avis de débit ou de crédit qui vous sont transmis. On peut noter les exemples suivants :

	Débit	Crédit
Factures cédées qui étaient « non finançables » à la date du bordereau de cession de créances, et qui deviennent finançables (augmentation de montant agréé, paiements du client au factor qui font baisser l'encours utilisé...):		
467000 Créances cédées non financées		1 000
517000 Compte courant BNP Paribas Factor	1 000	
Restitution d'une partie du dépôt de garantie, suite au paiement effectué à BNP Paribas Factor par vos clients :		
275000 Fonds de garantie		100
517000 Compte courant BNP Paribas Factor	100	

(sauf si le montant du dépôt de garantie prévu au contrat est fixe, et n'est pas mouvementé lors du paiement par les clients ou lors de nouvelles cessions de factures)

Autre cas de restitution :

De nombreuses raisons peuvent entraîner une restitution partielle. À noter que cette dernière est manuelle et à l'initiative du gestionnaire BNP Paribas Factor.

Ex : suite à la résolution d'un litige, le gestionnaire décide de débloquer le montant du fonds de réserve correspondant uniquement à cette facture.

	Débit	Crédit
275100 Fonds de réserve affecté		50
517000 Compte courant BNP Paribas Factor	50	
Facture financée initialement par BNP Paribas Factor et qui vous est restituée à charge pour vous de vous faire payer directement par votre client :		
411AAA Client	1 000	
517000 Compte courant BNP Paribas Factor		1 000
Et si le dépôt de garantie est variable		
275000 Fonds de garantie		100
517000 Compte courant BNP Paribas Factor	100	

3.1.5. Lors de l'arrêté de vos comptes annuels :

Il faudra faire une mention dans l'annexe de vos comptes annuels dans la partie « **Engagements financiers hors bilan donnés** » pour mentionner les encours cédés à la date de clôture de vos comptes annuels.

Il faudra demander au factor le montant de l'encours utilisé à cette date de clôture. Cette information est disponible sur votre espace client uniquement au jour donné.

3.2. SOLUTION POUR PERMETTRE UN SUIVI DES COMPTES CLIENTS ET CE, À TITRE D'OUTIL DE GESTION

Dans ce schéma, les créances clients restent à votre actif tant que les clients n'ont pas réglé les factures cédées à BNP Paribas Factor.

La cession des créances clients sera donc comptabilisée dans un compte ouvert au nom de BNP Paribas Factor créé à cet effet (n° 411600 : créances cédées au factor).

Si l'on reprend les chiffres mentionnés en § 3.1.1, les écritures seront les suivantes :

3.2.1 Décompte de prise en charge définitive

Sur la base d'un décompte de prise en charge mentionnant la cession de quatre factures d'un montant total de 10 000 € dont une facture de 1 000 € qui ne sera finançable qu'à l'encaissement

Ecritures à passer à partir du décompte :

	Débit	Crédit
La cession des créances :		
411600 Créances cédées au factor		10 000
517000 Compte courant BNP Paribas Factor	10 000	
Créance qui ne sera finançable qu'à l'encaissement :		
467000 Créances cédées non financées	1 000	
517000 Compte courant BNP Paribas Factor		1 000

3.2.2. Divers avis de débit et de crédit adressés avec le décompte de prise en charge définitive

	Débit	Crédit
Le montant de la commission d'affacturage :		
622500 Commission d'affacturage	50	
445660 TVA à récupérer	10	
517000 Compte courant BNP Paribas Factor		60
Le montant de la commission de financement :		
668000 ou 661620 Commission de financement	50	
445660 TVA déductible	10	
517000 Compte courant BNP Paribas Factor		60
Les prélèvements pour le fonds de garantie et le fonds de réserve		
275000 Fonds de garantie	1 000	
517000 Compte courant BNP Paribas Factor		1 000
275100 Fonds de réserve affecté	100	
517000 Compte courant BNP Paribas Factor		100

3.2.3. Demande de déblocage de fonds en fonction du solde disponible sur votre compte courant, après cession de vos factures

Dans l'exemple ci-dessous, le solde disponible est de :

	Débit	Crédit
À déduire		
Cession créance		10 000 €
Créance finançable à l'échéance	- 1 000 €	
Commission d'affacturage + TVA		- 60 €
Commission de financement + TVA		- 60 €
Fonds de garantie	- 1 000 €	
Fonds de réserve	- 100 €	
soit		7 780 €

Si vous souhaitez débloquer sur ce solde disponible, un montant de 7 700 €, lors du virement qui sera effectué sur le compte bancaire que vous aurez indiqué, l'écriture à comptabiliser sera la suivante :

	Débit	Crédit
580000 Virement de fonds	7 700	
517000 Compte courant BNP Paribas Factor		7 700
Lorsque vous comptabiliserez les écritures de la banque qui recevra le virement, l'écriture à enregistrer sera la suivante		
512100 Banque concernée	7 700	
580000 Virement de fonds		7 700

3.2.4. Écritures à passer après la prise en charge des factures et le décaissement de l'avance qui vous a été faite

Ces écritures correspondront aux mentions portées sur les avis de débit ou de crédit qui vous seront transmis. On peut noter les exemples suivants :

	Débit	Crédit
Factures cédées qui étaient « non finançables » à la date du bordereau de cession de créances, et qui deviennent finançables (augmentation de montant agréé, paiements du client au factor qui font baisser l'encours autorisé...) :		
467000 Créances cédées au factor		1 000
517000 Compte courant BNP Paribas Factor	1 000	
Restitution d'une partie du dépôt de garantie, suite au paiement effectué à BNP Paribas Factor par vos clients :		
275000 Fonds de garantie		100
517000 Compte courant BNP Paribas Factor	100	

Autres cas de restitution :

De nombreuses raisons peuvent entraîner une restitution partielle. A noter que cette dernière est manuelle et à l'initiative du gestionnaire BNP Paribas Factor.

Ex : suite à la résolution d'un litige, le gestionnaire décide de débloquer le montant du fonds de réserve correspondant uniquement à cette facture.

	Débit	Crédit
275100 Fonds de réserve affecté		50
517000 Compte courant BNP Paribas Factor	50	
Facture financée initialement par BNP Paribas Factor et qui vous est restituée à charge pour vous de vous faire payer directement par votre client :		
411600 Créances cédées au factor	1 000	
517000 Compte courant BNP Paribas Factor		1 000
275000 Fonds de garantie		100
517000 Compte courant BNP Paribas Factor	100	

3.2.5. Ecriture à comptabiliser lors des paiements par vos clients auprès de BNP Paribas Factor des factures cédées

	Débit	Crédit
4116000 Créances cédées au factor	2 000	
411AAAA Client AAA		2 000

La créance client est soldée lors de la réception de l'avis de BNP Paribas Factor.

Le comptable trouvera l'information des règlements effectués par les clients à BNP Paribas Factor sur l'espace client dans l'onglet « **Recouvrement journal** », pour pouvoir les comptabiliser dans son entreprise.

3.2.6. Lors de l'arrêté de vos comptes annuels

Le compte 411600 doit être soldé par le crédit des comptes individuels clients concernés (ceux composant l'encours clients cédé au factor et non payé à la date de clôture de vos comptes annuels).

Il faudra faire une mention dans l'annexe de vos comptes annuels dans la partie « **Engagements financiers hors bilan donnés** » pour mentionner les encours cédés à la date de clôture de vos comptes annuels.

Il faudra demander au factor le montant de l'encours utilisé à cette date de clôture. Cette information est disponible sur votre espace client uniquement au jour donné.



EXEMPLES DE RAPPROCHEMENTS POUVANT ÊTRE RÉALISÉS À CHAQUE FIN DE MOIS

ENTRE LES CHIFFRES FIGURANT
DANS VOTRE COMPTABILITÉ
AU TITRE DES OPÉRATIONS DE
FACTORING ET LE SOLDE DES
COMPTES OUVERTS À VOTRE NOM
CHEZ BNP PARIBAS FACTOR.

- **Le compte courant :**

Le solde du compte 517000 doit correspondre au solde du compte courant ouvert à votre nom chez BNP Paribas Factor.

- **Le compte créances cédées non financées :**

Le solde du compte 467000 doit correspondre au solde du compte « indisponible » ouvert à votre nom chez BNP Paribas Factor.

- **Le compte retenue de garantie :**

Le solde du compte 275000 doit correspondre au solde du compte Fonds de Garantie ouvert à votre nom chez BNP Paribas Factor.

- **Les comptes fonds de réserves affectés :**

Le solde des comptes 275100, 275200 ... doivent correspondre aux soldes des comptes de réserve affectés ouverts à votre nom chez BNP Paribas Factor.

- **Le compte créances clients cédées à BNP Paribas Factor :**

Le solde du compte 411600 doit correspondre au montant des encours de financement chez BNP Paribas Factor disponible sur Encours.

REMARQUE

Si vous constatez des écarts entre le solde de l'un de ces comptes dans votre comptabilité, et le solde figurant chez BNP Paribas Factor, **vous avez la possibilité de consulter sur votre espace client le détail des écritures comptabilisées chez BNP Paribas Factor.**

Vous pourrez ainsi, procéder au rapprochement des comptes, comme pour un rapprochement bancaire.

**Pour plus d'informations
contactez BNP Paribas Factor**

☎ 04.91.39.63.81

@ partenaire@bnpparibasfactor.fr

BNP Paribas Factor, Société Anonyme au capital de 5 718 272 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 775 675 069, sise 12 - 14 rue Louis Blériot - Seine Way - 92500 Rueil Malmaison, courtier d'assurance ou de réassurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 07019441.

